

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 29  
- procurations : 4  
- absents excusés : 0

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET).M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

### **Etaient absents excusés**

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2022/20**

#### **Objet : Syndicat Bassin Hers Girou.**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2020 transmis par le Syndicat du Bassin Hers Girou auquel la commune est adhérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2020 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28 JAN. 2022

ID : 031-213105612-20220128-D\_2022\_20-DE

Décide :

A L'Unanimité,

- D'approuver le rapport d'activité 2020 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire

- Transmis le 28 JAN. 2022

- Affiché le 28 JAN. 2022

  
P. GODEAS

